M. RON B. SCHILLER
Box 456
Monmouth Beach, New Jersey

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer votre rapport d'écoute en date du 21/10/1963. Nous émettons sur la fréquence de 1375kcs (218m) sur une puissance de 1kw. Soon will be broadcasting on 4kw.

Voici l'horaire de nos émissions:

lundi, mardi, mercredi, vendredi.	de 7H00 à 9H00	LOCALES
	12H00 à 13H30	
	18H30 à 22H00	
jeudi	de 7H00 à 9H00	
	12H00 à 15H00	
	18H30 à 22H00	
samedi	7H00 à 9H00	
	12H00 à 15H00	
	18H00 à 23H00	
dimanche	10H00 à 15H00	
	18H30 à 23H00	

Je vous signale que 9H locales = 12H GMT et que l'annonce de la station est "Ici St Pierre et Miquelon, Radiodiffusion Télévision Française", l'indicatif : Les premières mesures des Danses Villageoises d'E. Chabrier; fin et début des émissions : La Marseillaise.

Avec nos remerciements pour les renseignements que vous avez bien voulu nous fournir, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Chef du Service de la
Radiodiffusion Télévision Française
à Saint-Pierre et Miquelon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE

M. Ron B. Schiller
Box 456
Mormouth Beach
New Jersey